



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Appel d'offres pour la conception et la réalisation du
complexe immobilier de l'Agence Auxiliaire de la
BCEAO à Odienné, en République de Côte d'Ivoire

Table des matières

PREAMBULE.....	3
I. OBJET DES INSTRUCTIONS.....	4
II. NATURE DES PRESTATIONS.....	4
III. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	5
IV. FORME DU MARCHE.....	5
V. CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.....	5
VI. PRESENTATION ET CONTENU DES OFFRES.....	6
6. 1. DOSSIER ADMINISTRATIF.....	6
6. 2. DOSSIER DE CONCEPTION ARCHITECTURALE.....	7
6. 3. DOSSIER DE L'OFFRE TECHNIQUE.....	7
6. 4. DOSSIER DE L'OFFRE FINANCIÈRE.....	8
VII. REMISE DES OFFRES	9
VIII. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES.....	9
IX. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES – DELAIS DE NOTIFICATION.....	9
X. VARIANTES	9
ANNEXES.....	10
ANNEXE 1.....	1
ANNEXE 2.....	9
ANNEXE 3.....	10
ANNEXE 4.....	3
ANNEXE 5.....	5
ANNEXE 6.....	6
ANNEXE 7.....	7
ANNEXE 8.....	8

PREAMBULE

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est situé à Dakar (Sénégal), est l'Institut d'Emission commun des huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Elle dispose d'un réseau de vingt-trois (23) Agences réparties dans l'UMOA.

Dans le cadre de sa politique d'extension de ses représentations dans les provinces des pays de l'UMOA entamée en 2016, la BCEAO envisage d'ouvrir une Agence Auxiliaire à Odienné en République de Côte d'Ivoire.

Le présent appel d'offres a pour objet de conclure un marché de Conception et de Réalisation de l'ensemble immobilier de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Odienné avec un prestataire ou un groupement de prestataires disposant de compétences avérées dans le domaine de la conception architecturale et technique ainsi que de la réalisation de travaux de bâtiment tous corps d'état.

L'attributaire du marché de Conception et de Réalisation de l'ensemble immobilier de l'Agence Auxiliaire devra coopérer avec d'autres prestataires, notamment ceux qui seront chargés de la sécurité banque, du matériel de caisse, des équipements informatiques et de l'ameublement, en vue d'une bonne coordination des études et des travaux.

I. OBJET DES INSTRUCTIONS

Les présentes instructions fournissent aux soumissionnaires les informations utiles pour répondre à l'appel d'offres que la BCEAO lance pour la conception et la réalisation du complexe immobilier devant abriter son Agence Auxiliaire à d'Odienné, en République de Côte d'Ivoire.

Ce complexe immobilier comprend :

- une zone fonctionnelle avec un bâtiment principal, des locaux annexes, des voiries intérieures et extérieures ainsi que des aménagements divers ;
- une zone d'habitation avec deux villas et leurs dépendances.

Le marché à conclure au terme de cet appel d'offres sera un marché de Conception et de Réalisation.

II. NATURE DES PRESTATIONS

Le présent appel d'offres concerne des prestations d'architecture, d'ingénierie et de travaux de construction du complexe immobilier de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Odienné.

Il s'agit, notamment :

- de la conception architecturale du complexe immobilier conformément au programme fourni par la BCEAO ;
- de l'obtention du permis de construire ;
- de la réalisation des études techniques d'ingénierie ;
- de l'exécution des travaux tous corps d'état des immeubles de l'Agence Auxiliaire ;
- de l'ordonnancement, du pilotage et de la coordination des travaux et des interventions des autres participants au projet, notamment ceux chargés de la sécurité banque, du matériel de caisse et des équipements informatique et de l'ameublement ;
- du contrôle technique de normalisation des risques depuis la conception du projet jusqu'à la réception définitive des travaux.

Les prestations d'architecture et d'études techniques d'ingénierie comprennent les trois (3) phases suivantes :

1. l'établissement de l'Avant-Projet Définitif (APD) fourni à l'appel d'offres ;
2. l'élaboration le Dossier d'Exécution (DEXE) après la signature du contrat et pendant la phase de préparation du chantier ;
3. le suivi et le contrôle des travaux pendant le chantier.

Les prestations des phases 2 et 3 sus-indiquées qui constituent les missions de maîtrise d'œuvre à réaliser après la signature du contrat sont décrites en l'annexe 1 de la présente.

Les travaux à réaliser sont subdivisés en dix-neuf (19) lots :

- Lot n° 1 – Terrassement Généraux / Assainissement / VRD
- Lot n° 2 – Gros-Œuvre
- Lot n° 3 – Étanchéité
- Lot n° 4 – Charpente Couverture
- Lot n° 5 – Menuiserie Aluminium / Vitrierie / Miroiterie
- Lot n° 6 – Menuiserie Bois
- Lot n° 7 – Ferronnerie / Serrurerie
- Lot n° 8 – Faux Planchers / Faux Plafonds
- Lot n° 9 – Revêtements Durs

- Lot n° 10 – Peinture
- Lot n° 11 – Plomberie Sanitaire / Réseau Incendie
- Lot n° 12 – Climatisation / Ventilation
- Lot n° 13 – Energie solaire
- Lot n° 14 – Electricité / Courants Forts
- Lot n° 15 – Groupe Electrogène
- Lot n° 16 – Electricité / Courants Faibles
- Lot n° 17 – Sécurité Incendie
- Lot n° 18 – Appareils Elévateurs
- Lot n° 19 – Espaces verts

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent appel d'offres s'adresse aux prestataires exerçant dans le domaine du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) installés ou pouvant exercer dans les pays membres de l'UMOA.

Au regard de la nature des prestations attendues, les soumissionnaires devront avoir les compétences requises pour :

- la conception architecturale et technique du projet ;
- l'exécution des travaux tous corps d'état ;
- le suivi architectural et technique du projet.

Le prestataire devra en outre être habilité à effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention du permis de construire.

Par ailleurs, le titulaire du marché aura à sa charge l'intervention d'un Bureau de Contrôle Technique (BCT) agréé pour la normalisation des risques.

Plusieurs prestataires peuvent se constituer en groupement. Le cas échéant, le groupement devra être conjoint avec un mandataire solidaire.

IV. FORME DU MARCHE

Le marché sera à prix global, forfaitaire et non révisable, hors toutes taxes et droits de douane.

Le délai de réalisation de l'ensemble des prestations du marché est fixé à **vingt (20) mois** au plus à partir de la date de signature du contrat. Un délai plus réduit proposé constituerait un atout à l'avantage du soumissionnaire.

V. CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'Offres est composé des documents ci-après :

- les présentes Instructions aux Soumissionnaires ;
- le Cahier des Prescriptions Spéciales pour la réalisation de l'Agence Auxiliaire d'Odienné ;
- le Programme d'Architecture de l'ensemble immobilier de l'Agence Auxiliaire d'Odienné ;
- les Directives Techniques Générales du projet de l'Agence Auxiliaire d'Odienné ;
- les Cadres de Devis Quantitatif et Estimatif par lot et pour les prestations d'architecture et d'ingénierie.

Le dossier complet du présent appel d'offres peut être retiré à partir de la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres au Secrétariat du Chef du Service de l'Administration et du Patrimoine, à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan, sise Avenue Abdoulaye FADIGA, 01 BP 1769 Abidjan 01 Côte d'Ivoire, contre remise d'un chèque à l'ordre de la BCEAO, d'un montant de deux cent mille (200 000) francs CFA.

VI. PRESENTATION ET CONTENU DES OFFRES

Les offres seront rédigées en langue française.

Elles devront comprendre les dossiers suivants :

- le dossier administratif contenant les pièces administratives et les références financières ;
- le projet d'architecture proposé pour le complexe immobilier ;
- le dossier des études techniques détaillées ;
- les offres financières.

6. 1. Dossier administratif

Le dossier administratif, relié en quatre (4) exemplaires, sera déposé sous pli fermé portant la mention « *Dossier administratif relatif à l'appel d'offres pour la conception et la réalisation du complexe immobilier de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Odienné* ».

Le dossier administratif comprend les pièces suivantes :

- la lettre de déclaration d'intention de soumissionner ;
- les pouvoirs habilitant le soumissionnaire (lorsque celui-ci agit pour le compte d'une tierce personne ou d'une société) ;
- le protocole de groupement conjoint avec mandataire solidaire entre les prestataires, le cas échéant ;
- une lettre d'accord de contrat avec un Bureau de Contrôle Technique agréé ;
- la liste des sous-traitants, le cas échéant, avec indication de leur domaine d'intervention ;
- le dossier de présentation du prestataire qui devra être constitué :
 - des documents d'identification indiquant :
 - ✓ la raison sociale du prestataire et l'adresse de son Siège ;
 - ✓ le caractère juridique et éventuellement, le statut du prestataire ;
 - ✓ la nationalité du prestataire ;
 - ✓ le lieu de tenue de la comptabilité.
 - des attestations d'usage ci-après :
 - ✓ les attestations datant de moins de trois (3) mois, délivrées par les Autorités judiciaires du pays d'installation, indiquant que le prestataire n'est pas en faillite et qu'aucune procédure collective d'apurement de passif n'est ouverte à son encontre ;
 - ✓ l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de l'Administration Fiscale de l'Etat où il est établi ;
 - ✓ l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de la caisse de sécurité sociale de l'Etat où il est établi ;
 - ✓ l'attestation d'assurance pour la responsabilité civile ;
 - ✓ l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce du lieu de résidence.
 - des références financières et techniques ci-après :
 - ✓ le capital du prestataire (montant, origine et structure) ;
 - ✓ les cautions bancaires déjà obtenues (indicateurs de la confiance des banques au cours des deux dernières années ou les garanties obtenues par l'entreprise au titre de marchés publics ou privés) ;
 - ✓ les bilans des deux dernières années certifiés par un expert agréé ;
 - ✓ les comptes d'exploitation des deux dernières années.

En tout état de cause, le prestataire devra fournir un document attestant que son équipe comprend un architecte ou un cabinet d'architectes inscrit à l'Ordre des Architectes d'un pays membre de l'UMOA et habilité à exercer la profession à titre privé.

En cas de groupement de prestataires, tous les membres du groupement devront fournir toutes les pièces requises supra.

6. 2. Dossier de conception architecturale

Le dossier de conception architecturale du complexe immobilier sera déposé sous colis fermé ne portant à l'extérieur aucune autre indication que la mention « *Dossier d'architecture relatif à l'appel d'offres pour la conception et la réalisation du complexe immobilier de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Odienné* ».

Le dossier d'architecture, rendu en couleur contient les pièces suivantes :

- un plan de masse au 1/500^{ème} ;
- un plan d'aménagement de l'ensemble du projet au 1/500^{ème} comportant l'indication des bâtiments, des voies de desserte, des aires de stationnement, des cheminements, des aménagements intérieurs et extérieurs et des espaces verts. Ce plan sera élaboré sur la base du relevé cadastral fourni par le Maître de l'Ouvrage ;
- les plans de chaque niveau au 1/200^{ème} ;
- des coupes transversales et longitudinales significatives au 1/200^{ème} ;
- une vue aérienne avant de l'ensemble du complexe ;
- une vue aérienne arrière de l'ensemble du complexe ;
- une vue oblique montrant les façades principale et gauche du bâtiment principal ;
- une vue oblique montrant les façades principale et droite du bâtiment principal ;
- une vue oblique montrant les façades arrière et droite du bâtiment principal ;
- une vue oblique montrant les façades arrière et gauche du bâtiment principal ;
- une vue intérieure du hall du bâtiment principal ;
- des vues en perspective libres de chaque bâtiment expliquant le parti architectural ;
- une notice explicative de vingt (20) pages au maximum en format A4 comprenant :
 - un exposé du parti architectural et de la méthodologie ;
 - le tableau récapitulatif des surfaces utiles et hors œuvre du projet (avec indication des locaux), par bâtiment, comparées à celles du programme ;
- une plaquette sous forme de cahier relié en format A3 à présenter horizontalement, comprenant la réduction de toutes les planches du projet ;
- une clef USB contenant les fichiers informatiques des documents fournis.

Les plans du projet seront rendus sur supports solides pour l'exposition (planches de format A0).

6. 3. Dossier de l'offre technique

L'offre technique sera déposée sous forme de plis fermé ne portant à l'extérieur aucune autre indication que la mention « *Dossier d'offre technique relatif à l'appel d'offres pour la conception/réalisation du complexe immobilier de la BCEAO à Odienné* ».

Le dossier relatif à l'offre technique devra comprendre les pièces suivantes :

- un planning général de réalisation du projet partant de la signature du contrat à la livraison des travaux (en 4 exemplaires) ;
- les références techniques notamment la liste des travaux précédemment réalisés par le prestataire ou le cas échéant chaque membre du groupement de prestataires à l'exclusion de l'architecte, selon le formulaire joint en annexe n°6 ;

- la liste du personnel affecté au projet selon les formulaires joints en annexe n°3, en 4 exemplaires ;
- une note méthodologique, en 4 exemplaires, indiquant l'organisation et les moyens envisagés pour respecter le planning de réalisation proposé et précisant les équipements de chantier prévus (disponibles ou à acquérir) ;
- un descriptif illustré des matériaux et des équipements proposés pour tous les lots (description et photos en couleur représentatives des propositions), en 4 exemplaires ;
- un exemplaire des plans et des notes de calcul d'Avant-Projet Définitif dont la liste est précisée en annexe n°7 ;
- la notice de sécurité incendie du complexe immobilier de l'Agence Auxiliaire élaboré par le BCT ;
- une clef USB contenant les fichiers numériques (en format PDF et DWG) des documents et plans fournis.

6. 4. Dossier de l'offre financière

L'offre financière sera déposée sous forme de plis fermé ne portant à l'extérieur aucune autre indication que la mention « *Dossier d'offre financière relatif à l'appel d'offres pour la conception/réalisation du complexe immobilier de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Odienné* ».

Le dossier relatif à l'offre financière devra comprendre les pièces suivantes :

- quatre (4) exemplaires datés, signés et cachetés de la soumission, suivant le modèle de soumission de l'annexe n°1, pour le prestataire agissant seul ou de l'annexe n°2, pour les prestataires agissant en groupement ;
- quatre (4) exemplaires des devis quantitatifs et estimatifs par prestation et par lot selon le cadre qui sera fourni à titre indicatif et non limitatif dans le dossier d'appel d'offres ;
- des propositions d'entretien pour les lots techniques et les espaces verts pendant la période de garantie ;
- une clef USB contenant les fichiers numériques (en format PDF, WORD et EXCEL) des documents fournis.

L'ensemble de ces dossiers devra être conditionné en un seul colis ne portant que les seules mentions suivantes :

Au centre :

Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire
Avenue Abdoulaye FADIGA, 01 BP 1769 Abidjan 01 CÔTE D'IVOIRE
Tel. : (225) 20 20 84 00 et 20 20 85 00 / Fax : (225) 20 22 00 40 et 20 22 28 52

Dans le coin supérieur gauche :

APPEL D'OFFRES POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION
DU COMPLEXE IMMOBILIER DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A ODIENNE

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

Le non-respect de la procédure ci-dessus entraîne la nullité de l'offre

VII. REMISE DES OFFRES

Les offres devront impérativement être déposées au Secrétariat du Chef du Service de l'Administration et du Patrimoine, à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan, sise Avenue Abdoulaye FADIGA, 01 BP 1769 Abidjan 01 COTE D'IVOIRE, dans le délai fixé dans l'avis d'appel d'offres.

VIII. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Une Commission de dépouillement procédera à l'ouverture des plis dans un délai de soixante (60) jours suivant la date de réception des offres.

L'étude des offres se fera suivant les critères définis par la Commission dans le but de sélectionner l'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix.

La Commission n'est donc pas obligée de retenir l'offre la moins-disante.

La décision de la Commission est sans appel.

La BCEAO ne sera pas tenue de restituer aux soumissionnaires les offres non retenues.

IX. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES – DELAIS DE NOTIFICATION

La validité des offres est de six (6) mois.

La notification du marché sera faite au Prestataire dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Avant la signature du marché, le Prestataire pressenti procédera à l'ajustement de son offre, en ce qui concerne les plans, les descriptifs et les devis quantitatifs et estimatifs, sur la base des observations du Maître de l'Ouvrage.

Les soumissionnaires devront examiner avec soin, toutes les pièces du dossier d'appel d'offres et signaler au Maître de l'Ouvrage, les imprécisions, omissions ou contradictions relevés dans ledit dossier et proposer des solutions alternatives le cas échéant.

En conséquence, aucun Prestataire ou Groupement de Prestataires ne pourra, après remise de sa soumission, soit refuser de signer le marché pour quelque motif que ce soit sous peine d'avoir à payer au Maître de l'Ouvrage des dommages et intérêts pour le préjudice causé, soit refuser d'exécuter des prestations ou travaux jugés indispensables par le Maître de l'Ouvrage, à la parfaite finition des ouvrages, soit prétendre que ces prestations ou travaux donnent lieu à une augmentation de son prix forfaitaire ou à un allongement du délai contractuel.

Aucun prestataire ou groupement de prestataires, après avoir soumissionné, ne pourra réclamer de supplément en s'appuyant sur le fait que les prescriptions du dossier d'appel d'offres sont inexactes, incomplètes ou présentent des contradictions ou des omissions évidentes.

X. VARIANTES

En plus de l'offre de base obligatoire et conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires peuvent proposer des variantes techniques avec toutes les justifications nécessaires.

ANNEXES

- Annexe n°1 : Description des prestations de maîtrise d'œuvre au titre du contrat de conception et réalisation
- Annexe n°2 : Modèle de lettre de soumission pour les prestataires agissant seul
- Annexe n°3 : Modèle de lettre de soumission pour les prestataires agissant en groupement
- Annexe n°4 : Formulaire de présentation de la liste du personnel
- Annexe n°5 : Formulaire de présentation de la liste du matériel disponible
- Annexe n°6 : Formulaire de présentation de la liste du matériel à acquérir pour les besoins du chantier
- Annexe n°7 : Formulaire de présentation des références techniques
- Annexe n°8 : Liste des plans à fournir dans le dossier de l'offre technique

ANNEXE 1

DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AU TITRE DU CONTRAT DE CONCEPTION / RÉALISATION

MISSION D'ARCHITECTE

1 - OBJET DE L'ANNEXE

L'objet de la présente précise la mission d'Architecte conduite par le Prestataire ou le Groupement de Prestataires chargé de la conception et de la réalisation du complexe immobilier de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Odienné, en République de Côte d'Ivoire.

2 - CONTENU DE LA MISSION

L'Architecte est chargé d'élaborer les pièces graphiques (plans de détails d'architecture) et écrites (descriptifs des lots architecturaux) nécessaires à l'exécution des travaux.

En outre, il vérifie la cohérence des plans élaborés par le Bureau d'Etudes Techniques et les entreprises, ainsi que des ouvrages réalisés avec le projet d'architecture.

L'architecte intervient également comme prescripteur des éléments d'équipements, d'ameublement et de décoration. A ce titre, il réalisera les plans d'ensemble et les carnets de détails ainsi que les descriptifs permettant au Maître de l'Ouvrage d'apprécier ses propositions et aux fournisseurs de les conduire à bien. Il fournira tous les plans, tirages et documents à tous les intéressés. Il proposera au Maître de l'Ouvrage un catalogue d'œuvre d'art à acquérir pour la décoration de l'Agence Auxiliaire.

Par ailleurs, il assure le contrôle esthétique du projet (choix des couleurs, qualité des échantillons, choix de certains matériaux et de leur mise en œuvre).

3. DÉROULEMENT DE LA MISSION

L'Architecte assurera les tâches suivantes :

- **Période de préparation du chantier**
 - élaboration des plans de détails d'architecture et des descriptifs des lots architecturaux nécessaires à la réalisation du projet ;
 - réalisation des diligences en vue de l'obtention du permis de construire ;
 - participation aux réunions de mises au point technique du projet.
- **Période d'exécution**
 - approbation de l'implantation des ouvrages ;
 - élaboration du dossier d'ameublement et de décoration de l'Agence Auxiliaire ;
 - élaboration des plans complémentaires consécutifs aux modifications apportées au projet par le Groupement de Prestataires ou le Maître de l'Ouvrage ;
 - vérification de la réalisation conforme des ouvrages aux plans d'architecture ;
 - vérification de l'esthétique (choix des couleurs, qualité des échantillons, choix des matériaux des lots architecturaux) des ouvrages en relation avec le projet architectural ;
 - participation aux rendez-vous de chantier ;
 - élaboration des plans du dossier de récolement ;
 - participation aux différentes réceptions.
- **Après la réception des travaux**
 - participation à la réception définitive des ouvrages.

4 - MOYENS D'EXECUTION

L'Architecte est tenu de se faire représenter sur le chantier par un personnel qualifié.

MISSION DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES (BET)

1 - OBJET DE L'ANNEXE

La présente annexe précise la mission de Bureau d'Etudes Techniques (BET) conduite par le Prestataire ou le Groupement de Prestataires chargé de la conception et de la réalisation du complexe immobilier de l'Agence Auxiliaire d'Odienné, en République de Côte d'Ivoire.

2 - CONTENU DE LA MISSION

Le Bureau d'Etudes Techniques (BET) est chargé d'élaborer les pièces graphiques des lots génie civil et des lots techniques (plans d'exécutions) ainsi que les pièces écrites y afférentes (descriptifs) nécessaires à réalisation des travaux.

Le BET définit les analyses nécessaires à effectuer au laboratoire et assure le suivi des travaux en vue de vérifier la conformité des ouvrages réalisés avec les études techniques.

3. DÉROULEMENT DE LA MISSION

Le BET assurera les tâches suivantes :

– Période de préparation des travaux

- élaboration des plans de détails d'ingénierie (génie civil et lots techniques) et les descriptifs des prestations à réaliser ;
- participation aux réunions de mises au point technique des dossiers du projet.

– Période d'exécution des travaux

- établissement des plans d'implantation des ouvrages ;
- élaboration des études et des plans complémentaires consécutifs aux modifications apportées au projet par le Groupement de Prestataires ou le Maître de l'Ouvrage ;
- approbation des matériaux, des fournitures et des équipements sur la base des fiches techniques ;
- vérification de la réalisation conforme des ouvrages aux plans d'exécution ;
- participation aux rendez vous de chantier ;
- élaboration des plans du dossier de récolement ;
- participation aux différentes réceptions.

4 - MOYENS D'EXECUTION

Le BET est tenu de se faire représenter sur le chantier par un personnel qualifié.

MISSION ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION (OPC)

1 - OBJET DE L'ANNEXE

La présente annexe précise la mission d'O.P.C. conduite par le Prestataire ou Groupement de Prestataires chargé de la conception et de la réalisation du complexe immobilier de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Odienné, en République de Côte d'Ivoire.

2 - CONTENU DE LA MISSION

La mission comprend :

2-1- L'Ordonnancement des travaux

Il vise à :

- organiser dans le temps et dans l'espace l'ensemble des travaux et fournitures, faisant l'objet des divers lots entrant dans la composition des ouvrages,
- établir les programmes des travaux et fournitures découlant de cette organisation,
- mettre à jour périodiquement lesdits programmes et les confronter avec la réalité,
- détecter les tendances et déclencher les actions correctives nécessaires.

2-2- Le pilotage du chantier

Le pilotage est l'organisation et la direction du chantier depuis l'ouverture jusqu'aux essais de réception des ouvrages.

2-3- La coordination des travaux

Elle consiste à donner des instructions écrites et orales et à s'assurer que les objectifs sont bien respectés en vue :

- du respect du délai de livraison de l'ouvrage ;
- du développement continu et harmonieux de l'ensemble des travaux ;
- d'assurer la continuité dans le déroulement des travaux dans toute la mesure du possible.

3. DÉROULEMENT DE LA MISSION

Pour ce faire, le chargé de la mission OPC assurera les tâches suivantes :

- Période de préparation

- définition, étude et analyse des tâches à partir des sous-détails et renseignements fournis par les Entreprises.
- organisation et suivi des diligences relatives à l'ouverture du chantier ;
- préparation des plannings détaillés d'exécution.

- Période d'exécution

- mise au point avec le Maître de l'Ouvrage des plannings définitifs, édition et diffusion de ceux-ci ;
- coordination de l'élaboration et validation des plans d'exécution ;

- ordonnancement général du chantier par intégration dans le planning des travaux, des détails d'exécution, du circuit des plans, des liaisons avec les réseaux extérieurs ;
- mise au point avec les Entreprises, sur la base des phases techniques du planning de l'évaluation des tâches qui sera utilisée pour l'établissement des situations mensuelles ;
- préparation de l'échéancier prévisionnel des situations mensuelles des travaux ;
- participation à la préparation de la convention inter-entreprises du compte prorata ;
- coordination générale du chantier, liaison des Entreprises entre elles et liaison de celles-ci avec le Maître d'Ouvrage et le BCT ;
- organisation, animation des réunions de chantier ;
- contrôle journalier du respect du planning ;
- visualisation de l'accomplissement des tâches et de l'avancement des travaux ;
- relance des différentes entreprises et prestataires pour rappel des engagements ;
- mise à jour du planning et enregistrement des retards pris par les Entreprises ;
- étude des mesures propres à résorber les retards pris ;
- établissement de plannings particuliers : présentation témoin, essais, réception en atelier ou sur chantier ;
- contrôle de l'établissement des commandes auprès des fournisseurs et de la mise en fabrication en usine ;
- instruction des demandes de travaux supplémentaires ;
- présidence des réunions hebdomadaires ;
- établissement des situations mensuelles présidées par le Maître d'Ouvrage ;
- tenue du cahier sur lequel sont consignés :
 - x les intempéries
 - x les incidents
 - x les observations sur le déroulement des travaux
 - x les visites diverses.
- intervention auprès des intéressés pour obtenir les branchements sur les réseaux électricité, eau, égouts, téléphone ;
- élaboration des documents destinés à informer le Maître de l'Ouvrage sur l'avancement des travaux ;
- établissement des états financiers du chantier .

– Période de Réception

- organisation des opérations de réception sous les directives du Maître d' Ouvrage ;
- regroupement des plans de récolement et notices de fonctionnement remis au Maître d'Ouvrage ;
- préparation des fiches de réception ;

- participation à la rédaction des comptes rendus et diffusion aux entreprises ;
- préparation d'un planning d'intervention de levée des réserves ;
- assistances au Maître d'Ouvrage pour contrôle de la bonne fin des travaux ;
- arrêté des comptes ;
- assistance au gestionnaire du compte prorata pour répartition des dépenses ;
- établissement du décompte général et définitif ;
- élaboration, en fin de chantier, le rapport d'exécution des marchés.

3 - MOYENS D'EXECUTION

La mission OPC est conduite par une équipe à pied d'œuvre sur le site. Cette équipe est composée au minimum :

- d'un ingénieur génie civil senior ;
- d'un technicien supérieur junior en génie civil ou en architecture ;
- d'un technicien supérieur junior en lot technique ;
- d'une assistante de direction chargée du secrétariat du chantier.

5 - DELAIS D 'EXECUTION

La mission de l'O.P.C. débute dès la notification de l'ordre de service. Elle est permanente et prend fin dès que la réception définitive est prononcée.

MISSION DE BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE (BCT)

1 - OBJET DE L'ANNEXE

L'objet de la présente annexe précise la mission de Contrôle Technique de normalisation des risques conduite par le Prestataire ou Groupement de Prestataires chargé de la conception et de la réalisation du complexe immobilier de l'Agence Auxiliaire d'Odienné, en République de Côte d'Ivoire.

2 - CONTENU DE LA MISSION

Les prestations attendues du Bureau de Contrôle Technique (BCT) sont relatives aux missions désignées L, S, P1, F et Hand définies par la norme française **NF P 03 100 – septembre 1995** « Critères généraux pour la contribution du contrôle technique à la prévention des aléas techniques dans le domaine de la construction ».

3. DÉROULEMENT DE LA MISSION

Le BCT assurera les tâches suivantes :

– Période de préparation

- finalisation de la notice de sécurité incendie prévue par la réglementation relative aux Établissements Recevant du Public (ERP) ;
- examen des documents techniques du projet en vue de l'établissement du rapport initial de contrôle technique ;
- participation aux réunions de mise au point technique du projet ;
- examen des plans d'exécution, des notes de calcul, et des fiches techniques élaborés par l'Architecte, le Bureau d'Etudes Techniques et les Entreprises chargées des travaux. Cet examen sera étendu au dossier relatif à la Sécurité Banque et à l'installation des machines de traitement de billets.

– Période d'exécution

- examen visuel du chantier de réalisation des ouvrages et éléments d'équipements soumis au contrôle ;
- établissement des rapports de visite de chantier ;
- participation aux rendez-vous de chantier ;
- rédaction des rapports de fin de chantier et de ceux destinés aux assureurs ;
- participation à la réception provisoire des ouvrages ;
- établissement du rapport final de contrôle technique.

– Après la réception provisoire des travaux

- examen des ouvrages et éléments d'équipement ayant été soumis au contrôle ;
- participation à la réception définitive des ouvrages.

4 - MOYENS D'EXECUTION

Le BCT est tenu de mettre à la disposition du projet une équipe composée au minimum :

- d'un Chef de projet, Ingénieur génie civil senior, qui participera, à chaque fois que de besoins, aux réunions de coordination en phase de préparation et en phase des travaux ;
- d'un chargé d'affaires, Ingénieur génie civil qui participera, à chaque fois que de besoins, aux réunions de coordination en phase de préparation et en phase de travaux ;

- d'un ingénieur spécialiste en sécurité incendie à chaque fois que de besoin, aux réunions de coordination en phase de préparation et en phase de travaux ;
- d'un Ingénieur équipements, spécialiste des corps d'état secondaires techniques qui participera, aux réunions de coordination à chaque fois que de besoin, en phase de préparation et en phase de travaux.

5 – Obligation de compte rendu

Le BCT s'oblige à communiquer au Maître de l'Ouvrage dès leur établissement, tous les avis et rapports qu'il aura élaborés dans le cadre du présent projet.

Par ailleurs, le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit de solliciter à sa discrétion et à tout moment un ou des rapports « ad hoc » circonstanciés. Dans ce cas, le BCT est tenu de donner suite aux sollicitations du Maître de l'Ouvrage dans les délais prescrits par celui-ci.

ANNEXE 2

LETTRE DE SOUMISSION (Prestataire agissant seul)

Je soussigné (Nom, prénoms, qualité, adresse physique et adresse email).....
agissant au nom et pour le compte de(raison sociale, siège social, numéro de registre
de commerce et ville d'immatriculation) (1)

Et faisant élection de domicile (2).....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'Appel d'Offres pour la
conception/réalisation du complexe immobilier de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Odienné, après
m'être rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma
responsabilité la nature et l'ampleur des prestations attendues.

1°- Me soumetts et m'engage à exécuter lesdites prestations conformément aux prescriptions du
dossier d'Appel d'Offres et ce, moyennant le prix global de (3).....

Cette offre s'entend Hors Taxes, Hors Droits de Douane et se décompose comme indiqué dans le
cadre quantitatif estimatif ci-joint.

2° – Me soumetts et m'engage à accomplir les prestations de conception/réalisation dans un délai de
..... mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations
du marché.

3° – Déclare expressément accepter toutes les clauses des pièces du dossier d'Appel d'offres.

4° – M'engage à maintenir le montant de mon offre pendant une période de 4 mois à dater du jour de
la remise des offres.

5° – Demande que le Maître d'Ouvrage se libère des sommes dues par lui au titre du marché, en
faisant donner celui au compte N°.....ouvert à (4).....

Au nom de.....

A.....le.....

(Signature)

(1) Pour les architectes, indiquer le numéro d'inscription à l'ordre des architectes du pays d'installation

(2) - Adresse complète

(3) - Montant de l'offre en lettres et en chiffres

(4) - Banque du Soumissionnaire

ANNEXE 3

LETTRE DE SOUMISSION (groupement de prestataires)

Je soussigné (Nom, prénoms, qualité, adresse).....

agissant au nom et pour le compte du groupement de prestataires composée de :

- (raison sociale, siège social, numéro de registre de commerce et ville d'immatriculation de chaque membre du groupement) (1)

-

Et faisant élection de domicile (2).....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la conception/réalisation du complexe immobilier de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Odienné, après m'être rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'ampleur des prestations attendues.

1°- Me soumetts et m'engage à exécuter lesdites prestations conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres et ce, moyennant le prix global de (3).....

Cette offre s'entend Hors Taxes, Hors Droits de Douane et se décompose comme indiqué dans le cadre quantitatif estimatif ci-joint.

2° – Me soumetts et m'engage à accomplir les prestations de conception/réalisation dans un délai de mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

3° – Déclare expressément accepter toutes les clauses des pièces du dossier d'Appel d'offres.

4° – M'engage à maintenir le montant de mon offre pendant une période de 4 mois à dater du jour de la remise des offres.

5° – Demande que le Maître d'Ouvrage se libère des sommes dues par lui au titre du marché, en faisant donner celui au compte N°.....ouvert à (4).....

Au nom de.....

A.....le.....

(Signature)

(1) - Pour les architectes, indiquer le numéro d'inscription à l'ordre des architectes du pays d'installation

(2) - Adresse complète

(3) - Montant de l'offre en lettres et en chiffres

4) - Banque du Soumissionnaire

ANNEXE 4

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA LISTE DU PERSONNEL

Fonction à occuper sur le présent projet	Société	NOM et Prénoms	Diplômes obtenus (intitulé et année d'obtention)	Marchés exécutés (Année de démarrage – année de fin)	Poste occupé sur les marchés exécutés	Corps d'état exécutés	Montant global des corps d'états exécutés
1- Chef de projet							
2 - Architectes concepteur collaborant au projet en charge de la conception							
3- Architectes en charge du permis de construire							
4-Architecte d'opération pour le suivi							

Fonction à occuper sur le présent projet	Société	NOM et Prénoms	Diplômes obtenus (intitulé et année d'obtention)	Marchés exécutés (Année de démarrage – année de fin)	Poste occupé sur les marchés exécutés	Corps d'état exécutés	Montant global des corps d'états exécutés
5- Ingénieurs chargé d'études de réalisation calcul de structures							
6- Ingénieurs chargé d'étude de réalisation VRD							
7- Ingénieurs chargé d'affaire au niveau du BCT							
8. Ingénieur chargé de la mission OPC							

Fonction à occuper sur le présent projet	Société	NOM et Prénoms	Diplômes obtenus (intitulé et année d'obtention)	Marchés exécutés (Année de démarrage – année de fin)	Poste occupé sur les marchés exécutés	Corps d'état exécutés	Montant global des corps d'états exécutés
9. Technicien chargé des lots génie civil et architecturaux assistant de l'ingénieur chargé de la mission OPC							
10. Technicien chargé des lots techniques assistant de l'ingénieur chargé de la mission OPC							
8- Conducteurs de travaux*							
9- Chefs de chantier*							

N.B. : - Joindre au dossier les curriculum vitae des membres constitutifs de l'équipe projet

- * préciser les corps d'état concernés
- Joindre au dossier l'organigramme fonctionnelle du l'équipe projet

ANNEXE 8

LISTE DES PLANS A FOURNIR DANS LE DOSSIER DE L'OFFRE TECHNIQUE

Les plans établis par le soumissionnaire devront comporter le visa du BCT, indiquant qu'ils ont été approuvés dans le cadre de la normalisation des risques.

Les plans attendus sont :

LOT 1 : Terrassement Généraux / Assainissement / VRD

- Plans de terrassement généraux sur fond de plan de masse
- Plans de nivellement
- Plan de revêtement des surfaces sur fond de plan de masse
- Note de calcul des bassins versant et des débits d'évacuation des eaux pluviales
- Plans d'adduction, de drainage et d'assainissement EP-EV/EU (tracés des canalisations enterrées avec les principaux diamètres et niveaux) sur fond de plan de masse
- Profils en long et en travers de la voirie

LOT 2 : Gros-OEuvre

- Plans de coffrage et de ferrailage des fondations et des ouvrages d'infrastructure
- Plans de coffrages des ouvrages en superstructures incluant axes, trames, joints de dilatation et de fractionnement
- Plans de coffrages et de ferrailage des planchers
- Coupes et détails significatifs

LOT 3 : Etanchéité

- Plans de drainage des toitures-terrasses avec indication des joints de dilatation et de fractionnement, des diamètres des évacuation des eaux pluviales
- Coupes sur les toitures-terrasses précisant la composition du complexe d'étanchéité en partie courante et des points singuliers (reliefs, joints de dilatation et de fractionnement, pénétrations diverses, évacuations d'eau pluviales)

LOT 4 : Charpente Couverture

- Note de calculs des charpentes
- Plans de coffrage et de ferrailage des fondations
- Plans de structure des charpentes

DES LOTS 5 À 10 : Menuiserie Aluminium / Vitrerie / Miroiterie, Menuiserie Bois, Ferronnerie / Serrurerie, Faux Planchers / Faux Plafonds, Revêtements Durs et Peinture

- Plans de niveau avec indication des menuiseries, des revêtements de sol et muraux

LOT 11 : Plomberie Sanitaire / Réseau Incendie

- Plans de niveau avec indication de l'emplacement des équipements et des canalisations

LOT 12 : Climatisation / Ventilation

- Le Bilan thermique des bâtiments
- Plan de situations des équipements avec le réseau de canalisation ou gainage

LOT 13 : Énergie solaire

- Le plan d'installation des panneaux solaires ;
- Les schémas unifilaires de distribution de l'énergie solaire.

LOTS 14 et 16 : Electricité / Courants Forts et Electricité / Courants Faibles

- Le bilan de puissance pour le lot 14
- Le plan général de distribution sur fond de plan de masse
- Le schéma unifilaire de l'architecture général de distribution
- Les plans d'implantation des tableaux et appareillages sur fond des plans de niveau
- Les schémas unifilaires des tableaux et coffrets

LOT 17 : Sécurité incendie

- Les plans de détection et de signalisation d'incendie ;
- Le plan de désenfumage.

LOT 19 : Espaces verts

- Plans de plantation sur fond de masse indiquant les différents aménagements prévus